

## Fiches Techniques

# Accompagnement des Demandeurs d'Asile

#### **Sources:**

- Livret pédagogique « Le Parcours d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » de Forum-Réfugiés-Cosi
  - Formation sur « l'Accompagnement des Demandeurs d'asile et des Bénéficiaires de la Protection Internationale » d'IN FORMATIO (Cédric BARBERON) Janvier 2021

#### **LEXIQUE DES SIGLES**

ADA: Allocation pour Demandeur d'Asile ADOMA: Bailleur Social Logement Accompagné APT: Autorisation Provisoire de Travail ASE: Aide Sociale à l'Enfance (gérée par le Conseil Départemental) ATSA: Accueil Temporaire Service de l'Asile (dispositif d'hébergement d'urgence par ADOMA) BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale : terme qui englobe les réfugiés et les protégés subsidiaires. ☐ CADA: Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile ☐ CAES: Centre d'Accueil et d'Examen des Situations ☐ CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation ☐ **CERCRL** : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ☐ CESEDA: Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et des Demandeurs d'Asile ☐ CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ☐ CIR: Contrat d'Intégration Républicain ☐ CNDA: Cour Nationale du Droit d'Asile ☐ CPH: Centre Provisoire d'Hébergement, destiné à accueillir les personnes ou familles ayant obtenu une protection internationale CSS: Complémentaire Santé Solidaire (remplace la CMU-C) DDCS/DDCSPP: Direction Départementale de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale DGEF: Direction Générale des Etrangers en France (Ministère de l'Intérieur) DGEFP: Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Ministère du Travail) DIAIR : Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement DNA: Dispositif National d'Accueil DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale FAMI: Fond d'Accueil et Intégration (fonds européens) ☐ **FTDA**: France Terre d'Asile ☐ **GUDA**: Guichet Unique des Demandeurs d'Asile HCR: Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies HOPE: Programme d'Hébergement, d'Orientation et Parcours vers l'Emploi HUDA: Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile ☐ MIE : Mineurs Isolés Etrangers MNA: Mineurs Non Accompagnés OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides PIAL : Parcours d'Intégration pour l'Acquisition de la Langue PUMA: Protection Universelle Maladie (remplace CMU) PRADHA: Programme d'Accueil et d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile (géré par ADOMA et OFII) SPADA: Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

### Accompagnement des Demandeurs d'Asile

## Fiche technique N°3 : La Demande d'Asile des Mineurs non accompagnés

Les mineurs étrangers non accompagnés relèvent des dispositions relatives à la protection de l'enfance, pour autant que leur minorité soit établie.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement familial de la personne est réalisée au sein du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des Mineurs isolés étrangers départemental.

En raison de leur minorité et de l'incapacité juridique qui en résulte, les mineurs étrangers demandeurs d'asile ne peuvent engager la procédure sans avoir de **représentant légal**, ce qui implique la désignation d'un représentant « ad hoc ».

Si le mineur non accompagné bénéficie d'une tutelle d'Etat prononcée par un juge, ce sont eux qui se chargeront d'entreprendre toutes ses démarches.

Le mineur demandeur d'asile ne perçoit pas l'ADA, il est hébergé dans un service départemental de l'ASE.

La procédure est la même que pour un adulte.